

Note indicateurs (nouvel indice)

Jusqu'en décembre 2025, les indicateurs restent calculés avec l'ancien indice ITAVI (base 100–2024). La note des indicateurs de l'accord du 3 mai sera publiée en deux versions : avec l'ancien indice (jusqu'à décembre 2025) et avec le nouvel indice.

À partir de janvier 2026, tous les indicateurs seront calculés uniquement avec la nouvelle série d'indice.

INDICATEURS DE COUTS ET DE PRIX DANS LE SECTEUR DE LA VOLAILLE (**NOUVEL INDICE ITAVI**)

1. ÉVOLUTION DE L'INDICE ITAVI DEPUIS 2020

Les indices ITAVI reflètent le coût optimisé des matières premières entrant dans différentes formules d'aliments pour volailles. Ce coût inclut les matières premières hors premix et les coûts de transport jusqu'à une usine fictive située en Ille-et-Vilaine. Il n'inclut pas les coûts de fabrication, de distribution et la marge du fabricant.

Pour intégrer les évolutions de la génétique, de la connaissance des matières premières et des besoins nutritionnels des animaux, les modalités de calcul de l'indice ont été revues en 2025. Janvier 2020 a été retenu comme nouveau contexte économique de référence, c'est-à-dire comme nouvelle base 100.

Ces indices de coût matière première sont mis en ligne chaque début de mois sur le site internet de l'ITAVI : www.itavi.asso.fr/content/les-indices-itavi

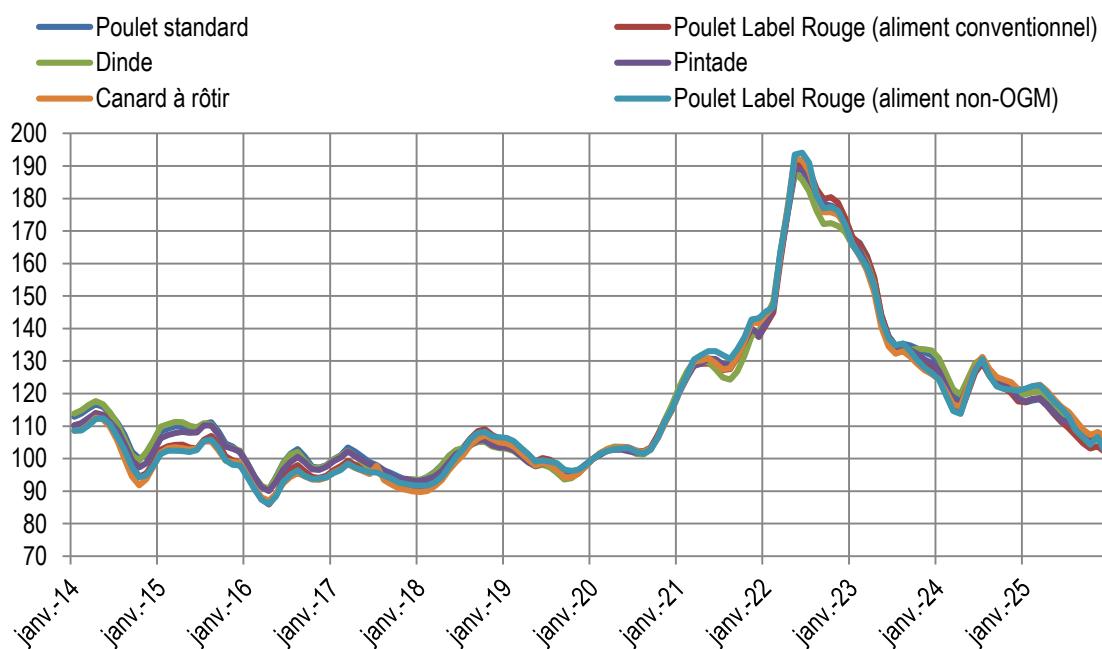
Tableau 1.1. Indices ITAVI moyens annuels (base 100 janvier 2020)

	Poulet	Poulet label (aliment conventionnel)	Poulet label (aliment non-OGM)	Dinde	Pintade	Canard à rôtir
2020	104,57	104,77	104,40	104,62	104,31	104,57
2021	130,60	130,07	132,86	129,20	130,73	131,05
2022	172,49	174,08	174,44	170,81	173,09	173,61
2023	144,75	143,68	142,33	143,61	142,75	140,96
2024	123,78	121,56	121,84	125,06	123,12	123,41
janv-25	117,34	117,40	121,51	119,74	117,71	121,34
févr-25	117,91	118,36	122,28	120,33	118,26	122,22
mars-25	118,25	118,56	122,47	120,77	118,58	122,72
avr-25	116,18	116,38	120,23	118,88	116,59	120,84
mai-25	113,55	113,72	117,46	116,29	114,11	118,19
juin-25	111,15	111,51	115,51	113,82	112,01	115,87
juil-25	109,64	109,30	112,83	111,74	111,12	114,34
août-25	108,29	107,09	108,76	108,86	109,39	111,70
sept-25	106,95	104,72	106,60	106,54	107,32	108,93
oct-25	104,97	103,12	104,26	105,92	106,03	107,23
nov-25	106,27	103,79	106,71	108,12	107,60	108,13
déc-25	104,43	102,00	102,35	107,09	105,74	106,62

Méthode de calcul des indices ITAVI : les prix d'un panier de 40 matières premières sont suivis mensuellement et lissés sur trois mois. Les coûts de transport sont indexés sur l'indice de transport régional publié mensuellement par le Comité National Routier. Les trois matrices : besoins nutritionnels des animaux, caractéristiques et coûts des matières premières, contraintes d'incorporation (mini-maxi) ont été revues et validées avec des professionnels de l'alimentation animale et de nouvelles matières premières ont été introduites. Ces modifications ont été utilisées afin de calculer l'indice de façon rétrospective jusqu'en janvier 2014.

En production de volailles de chair, l'aliment représente environ 65 % du coût de production du vif et le coût matière première environ 80% du coût de l'aliment soit 52% du coût du vif et environ 1/3 du coût de la volaille à la sortie de l'abattoir.

Figure 1. Évolution des indices ITAVI – base 100 janvier 2020



2. INDICATEURS UTILISÉS DANS L'ACCORD DU 3 MAI 2011

Par cet accord signé le 3 mai 2011, éleveurs, transformateurs et distributeurs s'engagent à prendre en compte « les variations excessives des prix de l'alimentation animale dans les négociations commerciales » afin de « mettre en place une plus grande fluidité dans les mécanismes de formation des prix tout au long de la filière ».

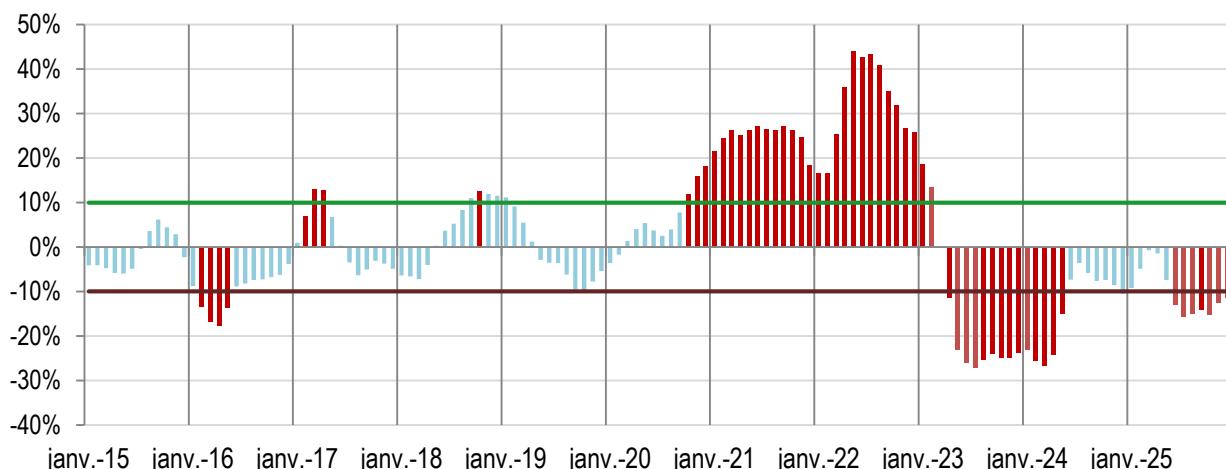
Les négociations entre parties signataires interviennent lorsque deux conditions sont réunies simultanément (source : <http://agriculture.gouv.fr/Indices-filiere-volaille>)

a. Une forte variation des prix de l'alimentation animale :

« La situation de variation excessive des prix de l'alimentation animale est constatée quand l'indice ITAVI calculé sur la base de janvier 2006 franchit pendant 3 mois consécutifs des paliers de plus ou moins 10 % par rapport au même mois de l'année précédente ».

Sur l'année 2024, les indices suivent une tendance haussière sur le 1^{er} semestre puis amorce une tendance baissière depuis aout 2024. **En décembre 2025, l'indice poulet standard recule (- 1,7 %) par rapport au mois précédent et 11,4 % en-dessous de son niveau de décembre 2024.** L'évolution de l'indice ITAVI mensuel « poulet standard » se situe en dehors du tunnel de (- 10 %) pour le 7 mois consécutif (figure 2).

Figure 2. Évolution du nouvel indice mensuel ITAVI poulet standard : variations mensuelles par rapport au même mois de l'année précédente.



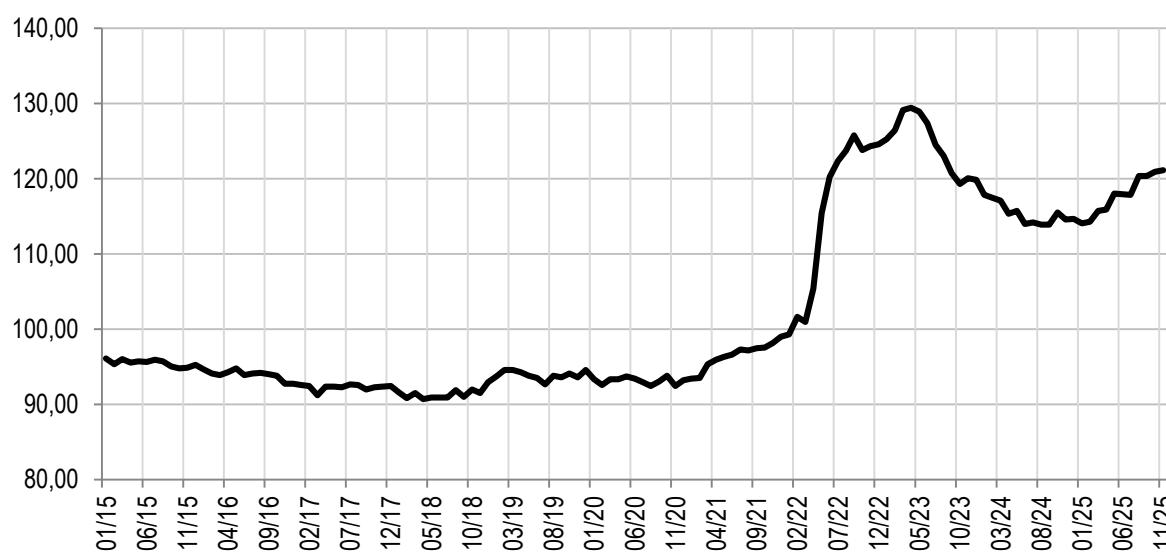
b. Une évolution excessive de la part du coût de l'alimentation dans le prix au stade sortie abattoir

Le rapport des indices des prix au stade "sortie abattoir" et des prix de l'aliment est constitué à partir : de l'indice des prix de production de l'industrie pour la viande de poulet (INSEE) et de l'indice ITAVI pour le coût des matières premières pour l'aliment poulet standard. « La situation de variation excessive des prix des matières premières est constatée lorsque le rapport des indices se situe à plus ou moins 10% de la référence 2006-2010 ».

Insee : A partir de la diffusion de février 2024 (le 29/02), la série 010533918, en base 2015, est arrêtée et peut être poursuivie par la série équivalente 010763652, **en base 2021**, avec le coefficient de raccordement 1,0105. Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2023, multipliez les indices de la nouvelle série par ce coefficient.

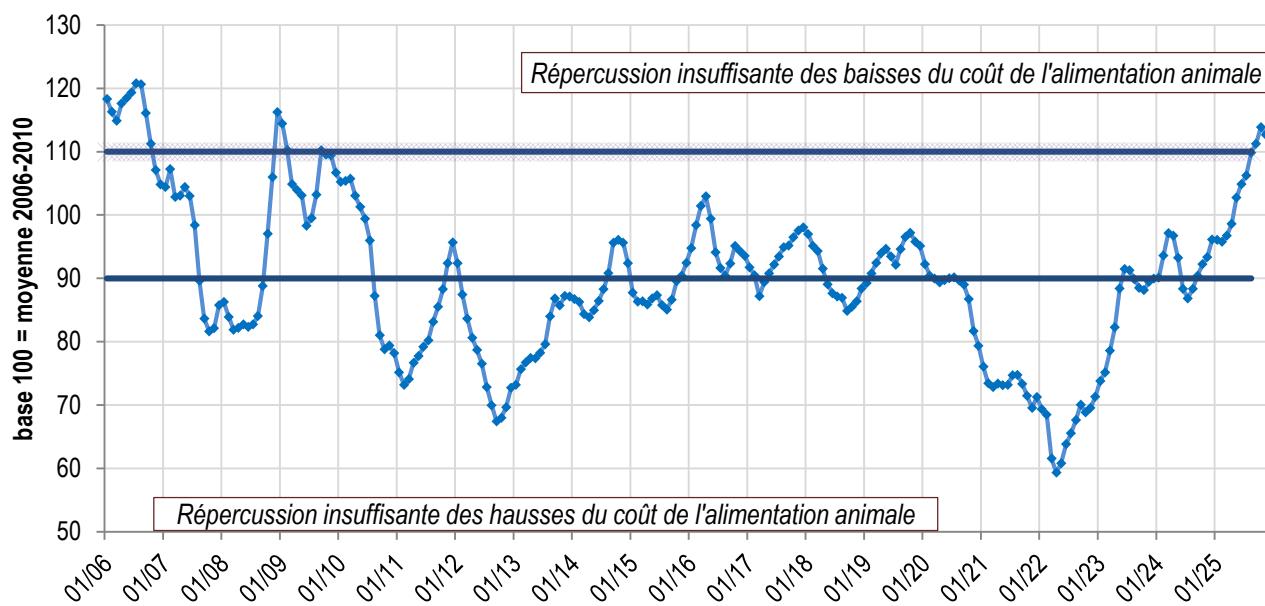
Nouvelle série : Séries 010763652 : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.12 – Viandes de poulet

**Figure 3. Évolution de l'indice de prix de production industrielle « viande de poulet » (source INSEE).
(Indice base 100 en 2021)**



Après une période de faible fluctuation de l'indice IPPI entre 2015 et 2020, l'indice entame une tendance haussière à partir de 2021 avec une forte accélération en 2022 et 2023. Sur l'année 2024 l'IPPI enregistre une baisse moyenne de 7,3 % par rapport à 2023 mais reste 19,6 % supérieur à son niveau de 2021. En novembre 2025, l'IPPI a progressé de 0,2 % à 125,5.

Figure 4. Rapport de l'indice de prix de production industrielle « viande de poulet » sur l'indice du prix des aliments poulets ITAVI. Base 100= moyenne 2006-2010. Seuil haut à 110, seuil bas à 90.



Depuis novembre 2019, le rapport des indices se replie avec un indice aliment qui suit une hausse plus rapide que l'indice des prix sortie abattoir. A partir d'avril 2020, l'indice passe en dessous du seuil des 90 pts et le déséquilibre s'accentue à partir d'octobre 2020. Entre avril 2022 et février 2024 le rapport des indices se redresse progressivement pour dépasser le seuil de 90. **En novembre 2025, le rapport des indices a reculé de 0,2 % par rapport au mois précédent, il s'établit à 112,7 au-dessus le seuil de 110 du tunnel.**

Ainsi les conditions d'ouverture de négociations ne sont pas réunies en novembre 2025.

Interprétation des graphiques

Entre août 2020 et mai 2022

À partir d'août 2020, le rapport des indices se dégrade nettement, toujours en dessous du seuil des - 10 pts, reflétant une forte hausse de prix d'aliment qui n'est pas complètement compensée par la hausse de l'IPPI.

Entre juin 2022 et juin 2023

L'indice ITAVI s'inscrit en baisse, tandis que l'indice INSEE des prix sortie abattoir est en hausse. Le rapport des indices se redresse progressivement pour atteindre le seuil des 90 en juin 2023 traduisant un retour progressif à l'équilibre pour les industries avicoles.

Entre juillet 2023 et octobre 2023

À partir de juillet 2023, le rapport des indices se dégrade et passe en dessous du seuil des 10 points, reflétant une baisse de l'IPPI plus rapide que le prix de l'aliment, qui tend à se stabiliser.

Entre novembre 2023 et mars 2024

A partir de novembre 2023, le rapport des indices s'améliore et dépasse le seuil 90 en février, reflétant une baisse plus rapide de l'indice ITAVI par rapport à l'IPPI.

Entre décembre 2024 et novembre 2025

Le rapport des indices recule, reflétant une hausse plus rapide de l'indice de l'indice ITAVI par rapport à l'indice IPPI.

Note indicateurs (avec ancien indice)

Jusqu'en décembre 2025, les indicateurs restent calculés avec l'ancien indice ITAVI (base 100–2024). La note des indicateurs de l'accord du 3 mai sera publiée en deux versions : avec l'ancien indice (jusqu'à décembre 2025) et avec le nouvel indice.

À partir de janvier 2026, tous les indicateurs seront calculés uniquement avec la nouvelle série d'indice.

INDICATEURS DE COUTS ET DE PRIX DANS LE SECTEUR DE LA VOLAILLE (ANCIEN INDICE ITAVI)

1. ÉVOLUTION DE L'INDICE ITAVI DEPUIS 2014

Les indices ITAVI reflètent le coût optimisé des matières premières entrant dans différentes formules d'aliments pour volailles. Ce coût inclut les matières premières hors premix et les coûts de transport jusqu'à une usine fictive située en Ille-et-Vilaine. Il n'inclut pas les coûts de fabrication, de distribution et la marge du fabricant.

Pour intégrer les évolutions de la génétique, de la connaissance des matières premières et des besoins nutritionnels des animaux, les modalités de calcul de l'indice ont été revues à partir de mai 2016. Janvier 2014 a été retenu comme nouveau contexte économique de référence, c'est-à-dire comme nouvelle base 100.

Ces indices de coût matière première sont mis en ligne chaque début de mois sur le site internet de l'ITAVI : www.itavi.asso.fr/content/les-indices-itavi

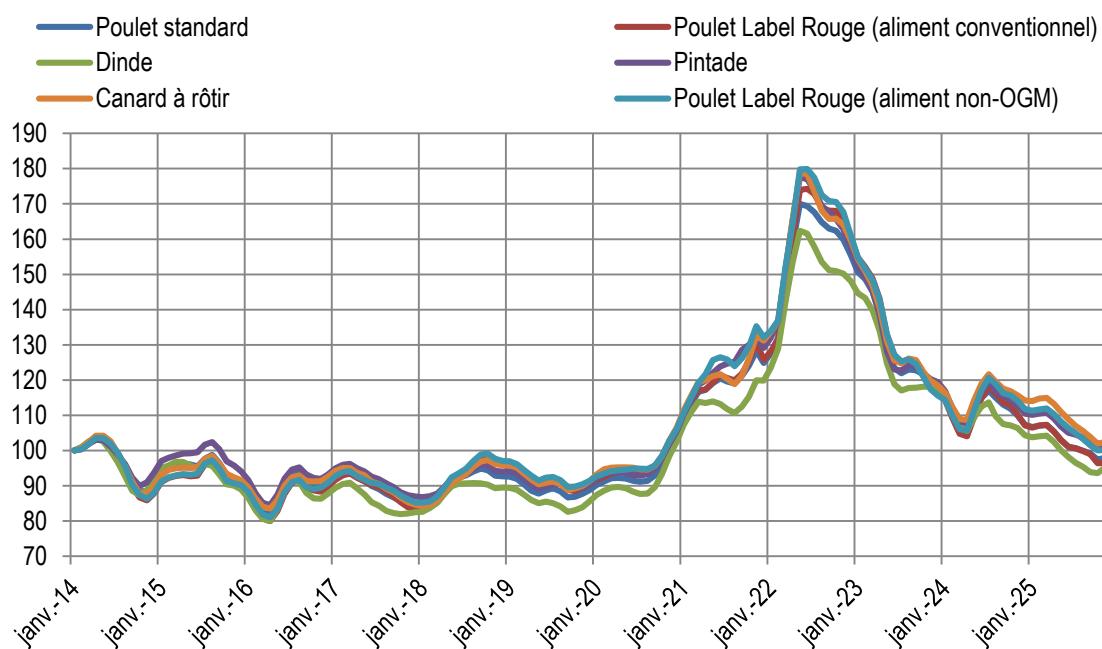
Tableau 1.1. Indices ITAVI moyens annuels (base 100 janvier 2014)

	Poulet	Poulet label (aliment conventionnel)	Poulet label (aliment non-OGM)	Dinde	Pintade	Canard à rôtir
2016	88,43	86,75	88,93	86,08	90,73	89,27
2017	89,43	89,09	91,65	85,72	91,92	90,51
2018	90,98	92,46	94,39	88,38	91,97	91,68
2019	88,94	91,59	94,04	85,51	90,66	91,52
2020	93,87	95,65	97,68	90,99	95,49	96,78
2021	119,42	120,30	124,90	113,55	123,17	121,61
2022	156,35	159,81	163,92	148,63	161,41	161,78
2023	130,28	132,46	132,28	126,00	130,73	132,18
2024	111,62	111,21	113,48	109,16	113,64	115,41
janv-25	106,70	106,46	111,31	103,76	110,13	113,99
févr-25	107,01	107,12	111,62	104,07	110,47	114,76
mars-25	107,23	107,27	111,92	104,19	110,75	114,96
avr-25	105,35	105,26	110,34	102,44	109,04	113,23
mai-25	102,94	102,94	108,22	100,07	106,74	110,89
juin-25	101,05	101,06	106,41	98,14	105,02	108,88
juil-25	100,70	100,61	104,87	96,50	104,51	106,97
août-25	99,94	99,88	103,27	95,37	103,69	105,59
sept-25	99,20	98,98	101,47	93,89	102,77	103,88
oct-25	97,36	96,37	100,04	93,55	101,04	101,97
nov-25	97,92	96,35	100,16	94,99	101,61	102,38
déc-25	97,36	95,54	99,13	95,26	100,97	101,90

Méthode de calcul des indices ITAVI : les prix d'un panier de 40 matières premières sont suivis mensuellement et lissés sur trois mois. Les coûts de transport sont indexés sur l'indice de transport régional publié mensuellement par le Comité National Routier. Les trois matrices : besoins nutritionnels des animaux, caractéristiques et coûts des matières premières, contraintes d'incorporation (mini-maxi) ont été revues et validées avec des professionnels de l'alimentation animale et de nouvelles matières premières ont été introduites. Ces modifications ont été utilisées afin de calculer l'indice de façon rétrospective jusqu'en janvier 2014.

En production de volailles de chair, l'aliment représente environ 65 % du coût de production du vif et le coût matière première environ 80% du coût de l'aliment soit 52% du coût du vif et environ 1/3 du coût de la volaille à la sortie de l'abattoir.

Figure 1. Évolution des indices ITAVI – base 100 en 2014



2. INDICATEURS UTILISÉS DANS L'ACCORD DU 3 MAI 2011

Par cet accord signé le 3 mai 2011, éleveurs, transformateurs et distributeurs s'engagent à prendre en compte « les variations excessives des prix de l'alimentation animale dans les négociations commerciales » afin de « mettre en place une plus grande fluidité dans les mécanismes de formation des prix tout au long de la filière ».

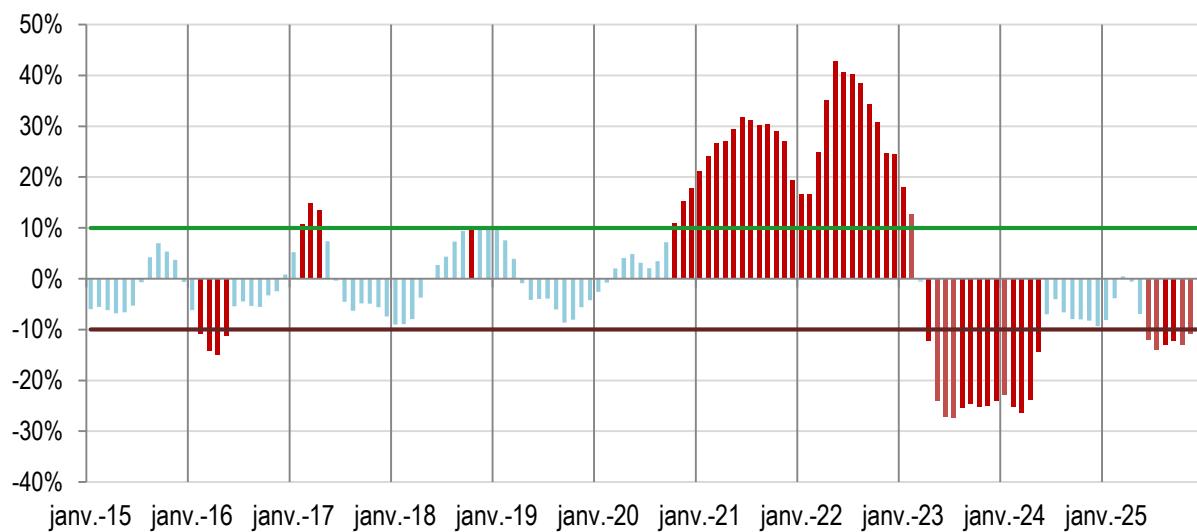
Les négociations entre parties signataires interviennent lorsque deux conditions sont réunies simultanément (source : <http://agriculture.gouv.fr/Indices-filiere-volaille>)

a. Une forte variation des prix de l'alimentation animale :

« La situation de variation excessive des prix de l'alimentation animale est constatée quand l'indice ITAVI calculé sur la base de janvier 2006 franchit pendant 3 mois consécutifs des paliers de plus ou moins 10 % par rapport au même mois de l'année précédente ».

Sur l'année 2024, les indices suivent une tendance haussière sur le 1^{er} semestre puis amorce une tendance baissière depuis aout 2024. En décembre 2025, l'indice poulet standard recule (- 0,6 %) par rapport au mois précédent et -9,2 % en-dessous de son niveau de décembre 2024. L'évolution de l'indice ITAVI mensuel « poulet standard » se situe dans le tunnel de (+/- 10 %) (figure 2).

Figure 2. Évolution de l'ancien indice mensuel ITAVI poulet standard : variations mensuelles par rapport au même mois de l'année précédente.



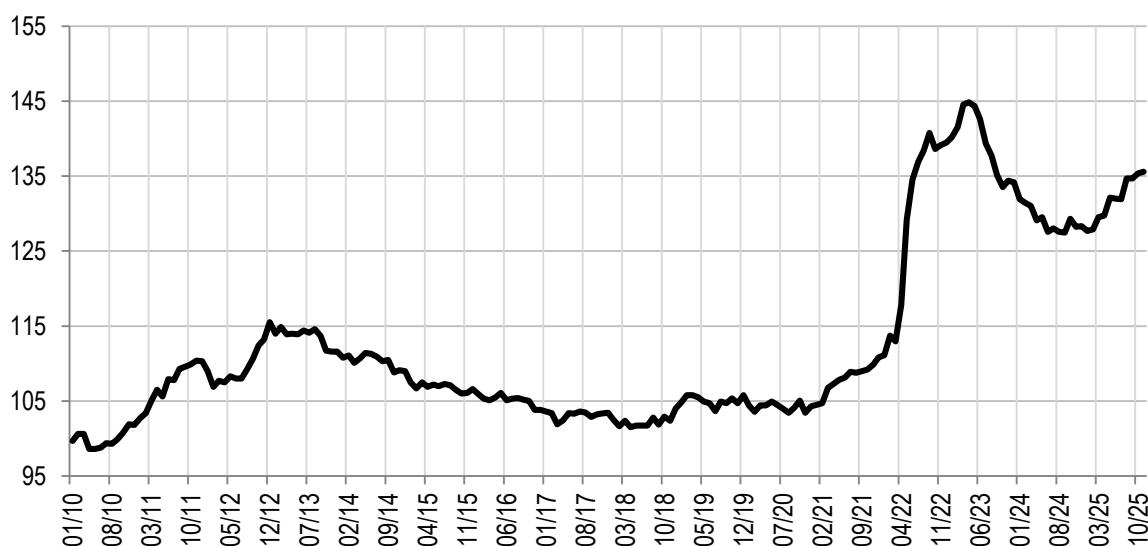
b. Une évolution excessive de la part du coût de l'alimentation dans le prix au stade sortie abattoir

Le rapport des indices des prix au stade "sortie abattoir" et des prix de l'aliment est constitué à partir : de l'indice des prix de production de l'industrie pour la viande de poulet (INSEE) et de l'indice ITAVI pour le coût des matières premières pour l'aliment poulet standard. « La situation de variation excessive des prix des matières premières est constatée lorsque le rapport des indices se situe à plus ou moins 10% de la référence 2006-2010 ».

Insee : A partir de la diffusion de février 2024 (le 29/02), la série 010533918, en base 2015, est arrêtée et peut être poursuivie par la série équivalente 010763652, en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,0105. Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2023, multipliez les indices de la nouvelle série par ce coefficient.

Nouvelle série : [Séries 010763652 : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.12 – Viandes de poulet](#)

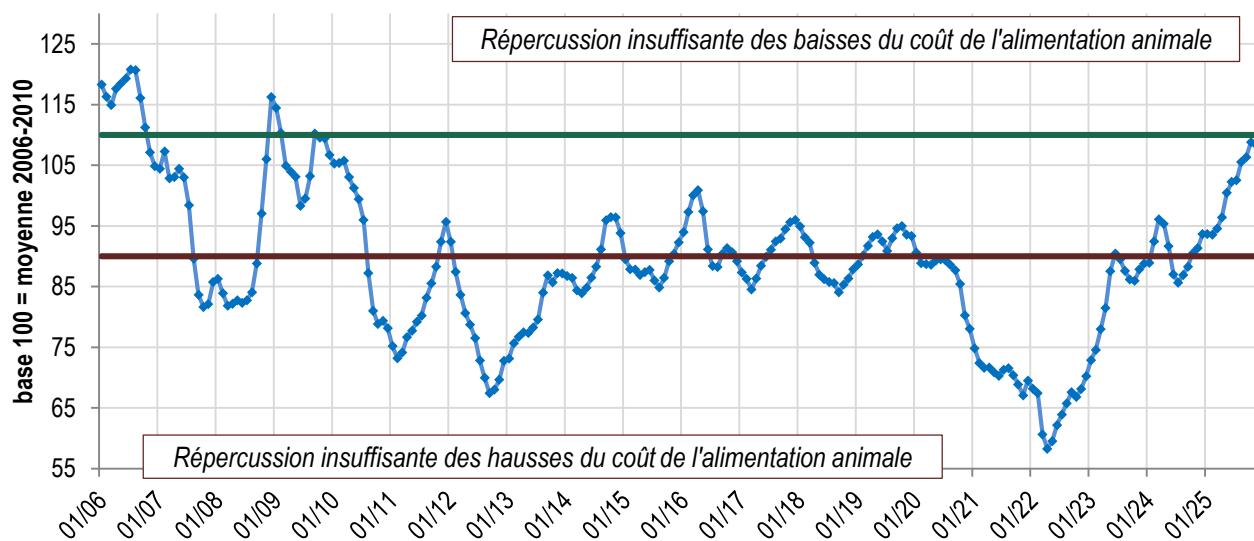
**Figure 3. Évolution de l'indice de prix de production industrielle « viande de poulet » (source INSEE).
(indice base 100 en 2010)**



Après une hausse fin 2012, l'indice des prix de vente des abattoirs à leurs clients est resté globalement orienté à la baisse jusqu'au début 2017. Il tend à se stabiliser au cours de l'année 2017, repart à la baisse au premier semestre 2018 et remonte nettement

après l'été. En 2019 et 2020, l'indice fluctue entre hausse et baisse selon le trimestre concerné. En 2021, l'IPPI a suivi une tendance haussière (+ 3,6 %) par rapport à 2020. En 2022, l'indice progresse fortement à partir d'avril. En 2023, l'IPPI a connu une progression de 7,7 % par rapport à 2022. **Sur l'année 2024 l'IPPI enregistre une baisse moyenne de 7,3 % par rapport à 2023 mais reste 19,6 % supérieur à son niveau de 2021. En novembre 2025, l'IPPI progresse de 0,2% à 135,57.**

Figure 4. Rapport de l'indice de prix de production industrielle « viande de poulet » sur l'indice du prix des aliments poulets ITAVI. Base 100= moyenne 2006-2010. Seuil haut à 110, seuil bas à 90.



Depuis novembre 2019, le rapport des indices se replie avec un indice aliment qui suit une hausse plus rapide que l'indice des prix sortie abattoir. A partir de février 2020, l'indice passe en dessous du seuil des 90 pts et le déséquilibre s'accentue à partir d'octobre 2020. Entre avril 2022 et février 2024 le rapport des indices se redresse progressivement pour dépasser le seuil de 90. **En novembre 2025, le rapport des indices a reculé de 0,4 % par rapport au mois précédent, il s'établit à 108,4 et reste dans le tunnel 90-110.**

Ainsi les conditions d'ouverture de négociations ne sont pas réunies en novembre 2025.

Interprétation des graphiques

Entre août 2020 et mai 2022

À partir d'août 2020, le rapport des indices se dégrade nettement, toujours en dessous du seuil des - 10 pts, reflétant une forte hausse de prix d'aliment qui n'est pas complètement compensée par la hausse de l'IPPI.

Entre juin 2022 et juin 2023

L'indice ITAVI s'inscrit en baisse, tandis que l'indice INSEE des prix sortie abattoir est en hausse. Le rapport des indices se redresse progressivement pour atteindre le seuil des 90 en juin 2023 traduisant un retour progressif à l'équilibre pour les industries avicoles.

Entre juillet 2023 et octobre 2023

À partir de juillet 2023, le rapport des indices se dégrade et passe en dessous du seuil des 10 points, reflétant une baisse de l'IPPI plus rapide que le prix de l'aliment, qui tend à se stabiliser.

Entre novembre 2023 et mars 2024

A partir de novembre 2023, le rapport des indices s'améliore et dépasse le seuil 90 en février, reflétant une baisse plus rapide de l'indice ITAVI par rapport à l'IPPI.

Entre décembre 2024 et novembre 2025

Le rapport des indices baisse, reflétant une hausse plus rapide de l'indice ITAVI par rapport à l'indice IPPI.

Depuis septembre 2025 (pour l'indice « août 2025 »), l'indice ITAVI publié intègre de nouvelles mises à jour (actualisation des paramètres des matrices de formulation, besoins nutritionnels, etc).

Pour comprendre ces révisions, veuillez-vous référer à la note méthodologique, téléchargeable via le lien suivant : [\[lien\]](#)

Une rétropolation de ce nouvel indice Itavi (reconstitution de la série depuis janvier 2014 avec les nouvelles mises à jour intégrées) est disponible ici : [\[Lien\]](#)

La base 100 du nouvel indice est janvier 2020. L'ancien indice (base 100 : janvier 2014) sera publié en parallèle pendant la période transitoire jusqu'en décembre 2025. L'ancien indice est disponible :

- dans la 3^e page de cette note,
- et dans le fichier Excel (Historique des indices), disponible au téléchargement via le lien suivant [\[lien\]](#) et dans la rubrique Téléchargement – documents associés.

Pour toute question, veuillez vous référer à la note méthodologique et, si nécessaire, contacter l'équipe par mail à l'adresse suivante : economie@itavi.asso.fr.

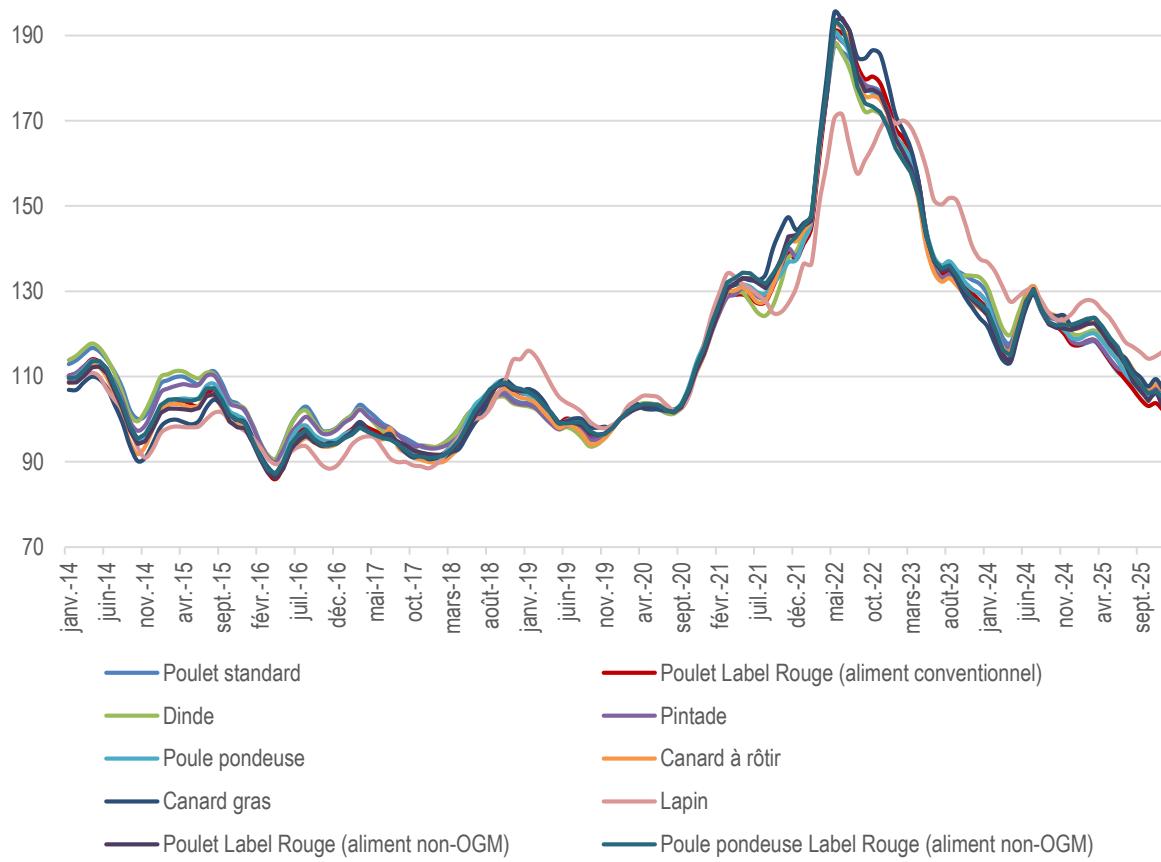
Indices coût matières premières dans l'aliment – décembre 2025

En décembre 2025, les cours mensuels des matières premières, **lissés sur trois mois**, progressent pour le blé (+ 0,5 %) et reculent pour le maïs (- 2,6 %) par rapport au mois précédent. Les cours des tourteaux sont en hausse pour le soja (+ 1,7 %), le soja non OGM (+ 1,6 %), le colza (+ 0,2 %) et le tournesol (+ 4,5 %). Les cours sont en hausse pour la luzerne (+ 0,5 %) et la pulpe de betterave (+ 1,4 %).

Avec la baisse des cotations du maïs, les indices calculés par l'ITAVI en décembre 2025 (base 100 en janvier 2020) reculent pour la plupart des espèces.

Par rapport à novembre 2025 : l'indice matières premières recule pour le poulet standard (- 1,7 %), la poule pondeuse (- 0,1 %) et la dinde (- 1,0 %). L'évolution de l'indice s'échelonne entre - 4,1 % (Poulet Label non-OGM) et + 1,1 % (lapin) pour le reste des espèces.

Évolution des indices ITAVI « coût des matières premières dans l'aliment » depuis janvier 2014 (base 100 en janvier 2020)



Nouveaux Indices ITAVI – (base 100 : janvier 2020) – décembre 2025

	déc.-25	m/m-1	n/n-1
Poulet standard	104,4	-1,7%	-11,4%
Poulet Label Rouge (aliment conventionnel)	102,0	-1,7%	-13,3%
Poulet Label Rouge (aliment non-OGM)	102,4	-4,1%	-15,4%
Dinde	107,1	-1,0%	-10,9%
Canard gras	106,8	-2,4%	-12,4%
Canard à rôtir	106,6	-1,4%	-12,1%
Pintade	105,7	-1,7%	-10,6%
Lapin	116,0	+1,1%	-7,0%
Poule pondeuse	105,8	-0,1%	-11,2%
Poule pondeuse Label Rouge (aliment non-OGM)	104,9	-1,5%	-14,1%

Cours des matières premières lissés sur trois mois

En €/tonne (y.c. majorations mensuelles hors coût de transport)	décembre-25	m/m-1	n/n-1
Maïs (rendu Ille-et-Vilaine)	185,8	-2,6%	-10,8%
Blé (rendu Ille-et-Vilaine)	184,0	+0,5%	-15,9%
Tourteau de Soja 48 (départ Montoir)	341,9	+1,7%	-10,3%
Tourteau de Soja 48 non OGM (départ Montoir)	487,4	+1,6%	-13,1%
Graines Soja extrudées (CAF Rotterdam)	399,7	-0,8%	-4,4%
Tourteau de colza (départ Brest)	227,2	+0,2%	-24,4%
Tourteau de tournesol (départ Saint-Nazaire)	207,0	+4,5%	-7,7%
Luzerne (rendu PDL)	212,0	+0,5%	-8,5%
Pulpe betterave (rendu PDL)	243,3	+1,4%	-7,9%

Source : ITAVI d'après La dépêche - Le Petit Meunier, communications aux industriels

NB : Pour obtenir l'ensemble des indices ITAVI (base 100 janvier 2020) depuis janvier 2014, téléchargez l'historique des indices sur notre site internet dans le rubrique téléchargement - Documents associés : <https://www.itavi.asso.fr/publications/les-indices-itavi>

Pour plus de détails sur la méthode de calcul de l'indice, téléchargez la note méthodologique des indices ITAVI sur le site : <https://www.itavi.asso.fr/publications/les-indices-itavi>

Anciens Indices ITAVI (base 100 : janvier 2014) – décembre 2025

Cette série sera arrêtée en décembre 2025

	déc-25	m/m-1	n/n-1
Poulet standard	97,4	-0,6%	-9,2%
Poulet Label Rouge (aliment conventionnel)	95,5	-0,8%	-10,8%
Poulet Label Rouge (aliment non-OGM)	99,1	-1,0%	-11,3%
Dinde	95,3	+0,3%	-8,7%
Canard gras	101,2	-1,9%	-10,8%
Canard à rôtir	101,9	-0,5%	-10,8%
Pintade	101,0	-0,6%	-8,6%
Lapin	101,1	+1,3%	-7,9%
Poule pondeuse	97,6	+0,2%	-10,3%
Poule pondeuse Label Rouge (aliment non-OGM)	99,8	-0,3%	-11,3%

INDICE MENSUEL « MATIERES PREMIERES POUR L'ALIMENTATION DES POULETS DE CHAIR BIOLOGIQUES »

L'indice mensuel « matières premières pour l'alimentation des poulets de chair en filière biologique » a vocation à suivre l'évolution du coût des matières premières entrant dans la composition de l'aliment pour poulet de chair, spécifique au segment biologique. **Après avoir suivi l'indice de manière trimestrielle entre T1 2020 et T2 2023, à la demande des interprofessions, la fréquence de publication de l'indice est passée de trimestrielle à mensuelle, à compter des données du mois de juillet 2023. Pour davantage de détails sur ce changement, veuillez consulter [la note méthodologique](#).**

Cet indicateur est construit sur la base d'un **panel de répondants** représentant plus de 80 % de la production française d'aliment biologique pour poulets de chair, sur la base d'**objectifs nutritionnels minimum communs** et d'un **panier de matières premières spécifique** à chaque répondant. Le panier de matières premières doit répondre aux objectifs nutritionnels minimum au moindre coût avec les **matières premières effectivement disponibles** chez les répondants sur le mois concerné.

La valeur de référence de l'indice, commune aux répondants du panel, est fixée au **1^{er} trimestre 2020**. Pour chaque mois, les répondants transmettent leur indice d'évolution par rapport à cette base à l'Itavi qui - après retraitement - en produit un indice moyen.

Cet indice de coût des matières premières pour l'alimentation des poules pondeuses biologiques est mis en ligne au même moment de la publication des indices ITAVI conventionnels et Label (1^{er} jour ouvrable du mois suivant le mois de collecte, ex. l'indice bio de janvier est publié le 1^{er} mars) sur le site internet de l'ITAVI : <https://www.itavi.asso.fr/publications/indice-mensuel-matieres-premieres-pour-l-alimentation-des-poulets-de-chair-biologiques>

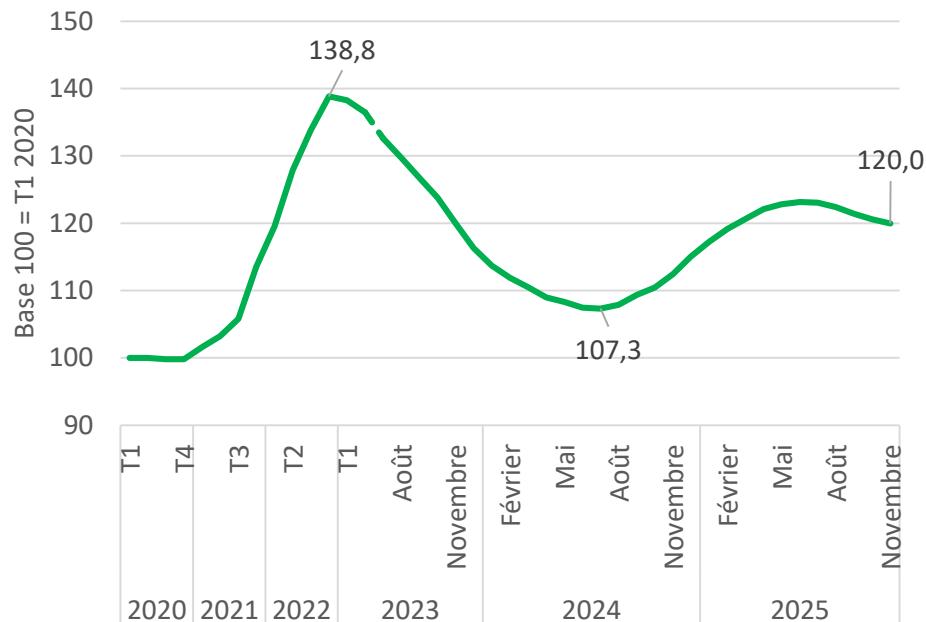
Indice trimestriel et mensuel* « matières premières pour l'alimentation des poulets de chair biologiques » - base 100 = T1 2020

Tableau

Indice	
nov-25	119,98
% evol m-1	-0,5%
% evol / nov 2024	6,7%

[Télécharger l'historique de l'indice en format Excel](#)

Figure



Source : ITAVI - LCA Nutrition Animale – SNIA

* indice mensuel à partir de juillet 2023